

1  
 Lettres patentes  
 Pour fabriquer monnoyes  
 36.

Du 27. xbre 1348.

Philippe par la grace  
 de Dieu Roy de France &  
 Normans, Lesquens, &  
 Maistrs de nos monnoyes  
 Salut. En consideration de ce  
 que nous pourrions pour  
 a l'aveu & pour cause de nos  
 querres, & pour la deffension  
 de nostre Royaume, en deliberation  
 de nostre Conseil. Vous mandons  
 que tanton de l'au delay vous  
 de nos ouures de monnoyes  
 par toutes nos monnoyes

doubler ce deux deniers toujours  
la piece sur le Com et forme  
ce ceux que nous faisons  
faire apres, et auz monnoys  
blanche telle comme bon vous  
semblez sur pied ce monnoys  
trente sixieme et tel poids  
et de telle loy et de telle forme  
comme bon vous semblez  
au profit ce nous et de notre  
peuple, et a l'advancement ce  
nos ditz monnoys le voulons  
que vous donner a toutes  
ouvriers et monnoyers ouvrans  
en nos monnoys, Salaires  
et Cries d'ouvrage comme bon  
vous semblez selon le privilege  
et de, et ordonnance ce nos  
monnoys, et faire donner  
en tout marc d'argent en vilon  
tel prix comme je semblez  
bon avoir auer et faire

Conseillere Notre Chancelier  
 Le Siegneur Sieur de Beaulieu  
 Mathieu Debye Siegneur de  
 Money, Peere de second  
 Chevalier en guerre de petite  
 Eglise et de Beaulieu, seruant  
 nos Resources ou aux d'iceux  
 J'yeux de ce Royaume, vous  
 donnee pouvoir et  
 autorite par la tenue de  
 ces Lettres. Donné a  
 Melun levingseptieme  
 jour de Decembre. L'annee  
 grace Mil trois cent  
 quarante huit ainsi  
 signé par le Roy en  
 son Conseil au quel Etienne  
 Mousigneur Le Duc de  
 Normandie, et de  
 Guyenne, & d'Auvergne.